

CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PATRIMOINE NATUREL DE MAYOTTE		
AVIS n°2018-11		
Date : 17/05/2018	Dérogation espèces protégées – Opération immobilière MARZOUKOU à Labattoir.	Vote : absence de quorum

Saisi pour avis le 5 avril 2018 par les services instructeurs de la DEAL Mayotte, le CSPN n'a pu obtenir de consensus à la majorité de ses membres dans le délai de saisine qui lui est imparti concernant la demande de dérogation à la réglementation sur les espèces protégées relative à l'opération immobilière MARZOUKOU à Labattoir.

En conséquence, l'avis du CSPN est réputé favorable.

Avis n°2018-11 :

Le Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de Mayotte émet un avis favorable au projet.

Le Président du CSPN

CHAMSSIDINE Houlam

